

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11)

Numéro de publication:

0 225 956
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 85402463.5

(51)

Int. Cl. 4: A41H 5/00

(22) Date de dépôt: 11.12.85

(43) Date de publication de la demande:
24.06.87 Bulletin 87/26

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **Kawka, Albert Henri**
8 Bis, rue de la Guillemaine
F-91520 Egly(FR)

(72) Inventeur: **Kawka, Albert Henri**
8 Bis, rue de la Guillemaine
F-91520 Egly(FR)

(74) Mandataire: **Lepeudry-Gautherat, Thérèse et al**
Armengaud Jeune Cabinet Lepeudry 23
boulevard de Strasbourg
F-75010 Paris(FR)

(54) **Mannequin pour confection de pantalons.**

(57) L'invention se rapporte à un mannequin de confection.

Il comporte essentiellement un bassin (5) et une seule jambe (8) qui forment un ensemble recouvert de toile, destiné à recevoir les éléments du vêtement à confectionner, le bassin étant traversé par une tige (2) servant de support qui est emmanchée dans le tube creux d'un trépied (1) et qui est réglable en hauteur.

Application à l'élaboration de pantalons, jupes-culottes ou analogues pour homme, femme et enfant.

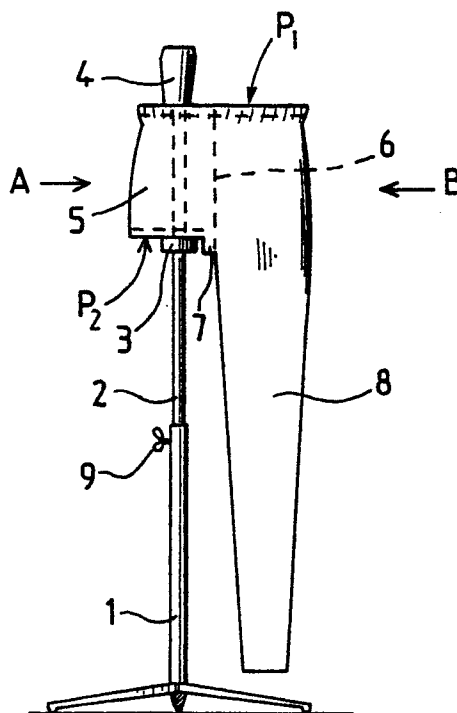


Fig. 1

EP 0 225 956 A1

Mannequin pour confection de pantalons

L'invention concerne un mannequin et notamment un mannequin pour la confection de pantalons.

Dans le domaine de la confection de vêtements pour homme, femme ou enfant, l'élaboration des pantalons est traditionnellement faite selon une méthode de coupe théorique, suivie d'essayages successifs, puis de retouches imprécises et parfois gênantes à la fois pour le couturier et pour le client.

Il est connu d'utiliser des mannequins pour la présentation ou la confection de vêtements qui permettent aux professionnels de mieux apprécier les coupes et coutures, et d'effectuer plus aisément les ajustages nécessaires.

On connaît ainsi un mannequin gonflable tel que décrit dans le FR-A 2 429 576 qui comporte des moyens de fixation permettant de le positionner à différentes hauteurs sur un support réglable.

Dans d'autres réalisations, le mannequin est constitué de différents éléments rigides articulés les uns par rapport aux autres, permettant de donner diverses positions aux membres. On connaît ainsi par le CH-A 450 600 un mannequin comportant essentiellement quatre éléments pour la tête, le tronc, les jambes et les pieds, éléments articulés entre eux pouvant prendre diverses positions relatives ou même être désolidarisés les uns des autres.

Pour la présentation de pantalons, on utilise aussi des mannequins articulés montés sur supports, comportant seulement les deux jambes et s'arrêtant à la taille.

Ces mannequins gonflables ou articulés représentent l'image complète du corps humain ou de la partie inférieure du corps humain et sont essentiellement utilisés pour la présentation des vêtements. Par contre, ils peuvent être difficilement utilisés comme mannequins de confection, et notamment de confection de pantalons ou de jupes-culottes du fait de la présence des deux jambes du mannequin, qui sont une gêne pour l'accessibilité aux zones de découpe, de couture et d'ajustage du vêtement, particulièrement difficiles au niveau du bassin et de l'entrejambes.

L'invention concerne donc un mannequin qui évite les inconvénients précités en ce qu'il permet notamment au professionnel de la couture de disposer d'un instrument de travail commode et de mise en oeuvre extrêmement simple, grâce auquel il peut aisément confectionner toutes sortes de pantalons, jupes-culottes, shorts etc..., selon les modes, pour homme, femme ou enfant.

Le mannequin selon l'invention comporte essentiellement un bassin et une seule jambe qui forment un ensemble, recouvert de toile, destiné à recevoir les éléments du vêtement à confectionner, le bassin étant traversé par une tige servant de support audit mannequin.

Selon une caractéristique particulière de l'invention, la tige traversant verticalement le bassin, - limité à un plan supérieur au niveau de la taille et à un demi-plan inférieur au niveau de l'entrejambes, - est emmanchée dans un tube creux monté sur un trépied et elle est réglable en hauteur.

D'autres caractéristiques particulières et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, d'une forme de réalisation prise à titre d'exemple non limitatif et en référence aux dessins annexés qui représentent

Figure 1, une vue de face du mannequin

Figure 2, une vue de profil selon A de la

figure 1

Figure 3, une vue de profil selon B de la figure 1.

Le mannequin représenté est essentiellement constitué d'un bassin 5 et d'une seule jambe 8 réalisés préférentiellement en carbon-pâte, recouvert de molleton et de toile permettant d'épingler le vêtement ou l'élément de vêtement.

Cet ensemble que constitue le bassin et la jambe unique se limite à sa partie supérieure au niveau de la taille selon un plan P_1 . Le bassin 5 est séparé en deux par une ligne verticale 6 qui peut être matérialisée à la surface de la toile pour indiquer le plan de symétrie du pantalon. Cette ligne 6 passe de haut en bas et d'avant en arrière par le milieu de la taille, le nombril, la région pubienne, l'entrejambes, la région coccygienne et à nouveau le milieu de la taille. D'un côté de cette ligne se trouve la jambe 8 et de l'autre côté le bassin 5 est limité à sa partie inférieure par un demi plan P_2 . A la limite du demi-plan P_2 sur la jambe 8, est matérialisé ou dégagé un entrejambes 7. Le bassin, la jambe et l'entrejambes sont réalisés avec le profil voulu et aux mensurations précises d'une taille déterminée.

Cet ensemble précédemment décrit est monté et fixé sur un support comprenant essentiellement un trépied 1 à tube creux dans lequel coulisse une tige 2 retenue par un moyen de blocage 9 du genre à vis-papillon. Le bassin 5 est traversé par un puits vertical entre le plan P_1 et le demi-plan P_2 . Grâce à cet orifice, le mannequin est emmanché sur la tige 2 munie d'un plateau fixe 3 contre lequel le demi-plan P_2 du bassin 5 vient en butée.

Une tête en bois taraudé 4 est vissée sur l'extrémité supérieure fileté de la tige 2 et permet de serrer par l'intermédiaire du bassin le mannequin sur son support.

Le trépied est de préférence un trépied métallique dont le tube creux est suffisamment haut pour permettre un débattement en hauteur du mannequin.

A l'aide de ce mannequin, l'utilisateur peut réaliser un modèle de pantalon par moulage et travailler le volume de coupe ainsi que l'entrejambe avec précision et facilité. Il dispose d'un jeu de mannequins correspondant aux tailles standards des individus, facilement mis en place sur le trépied grâce à la tige amovible 2.

Enfin, on voit notamment par les figures 2 et 3 le profil du bassin et de la jambe, dont l'inclinaison par rapport au bassin et à la tige 2, permet de donner un aplomb du dos aussi précis que celui du devant.

Revendications

1.-Mannequin pour la confection de pantalons, monté sur un support, caractérisé en ce qu'il comprend essentiellement un bassin (5) et une seule jambe (8) formant un ensemble recouvert de toile ou matériau analogue, destiné à recevoir les éléments du vêtement à confectionner et en ce qu'il est monté sur son support par l'intermédiaire d'une tige (2) qui traverse le bassin.

2.-Mannequin selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bassin (5) est limité à la partie supérieure au niveau de la taille selon un plan (P₁), et à sa partie inférieure par un demi-plan (P₂) d'un seul côté d'une ligne verticale (6) constituant l'axe de symétrie du pantalon.

3.-Mannequin selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que un entrejambe (7) est dégagé au niveau du demi-plan (P₂) à la limite de la ligne (6).

4.-Mannequin selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la tige (2) traverse un puits vertical, prévu dans le bassin (5), entre le plan (P₁) et le demi-plan (P₂).

5.-Mannequin selon les revendications 1 et 4, caractérisé en ce que la tige (2) porte un plateau fixe (3) contre lequel le demi-plan (P₂) du bassin (5) vient en butée.

6.-Mannequin selon les revendications 1 et 4, caractérisé en ce que la tige (2) est engagée dans le tube creux d'un trépied (1) et est réglable en hauteur.

7.-Mannequin selon les revendications 1 et 4, caractérisé en ce qu'une tête (4) est vissée sur l'extrémité supérieure fileté de la tige (2) pour le serrage du bassin.

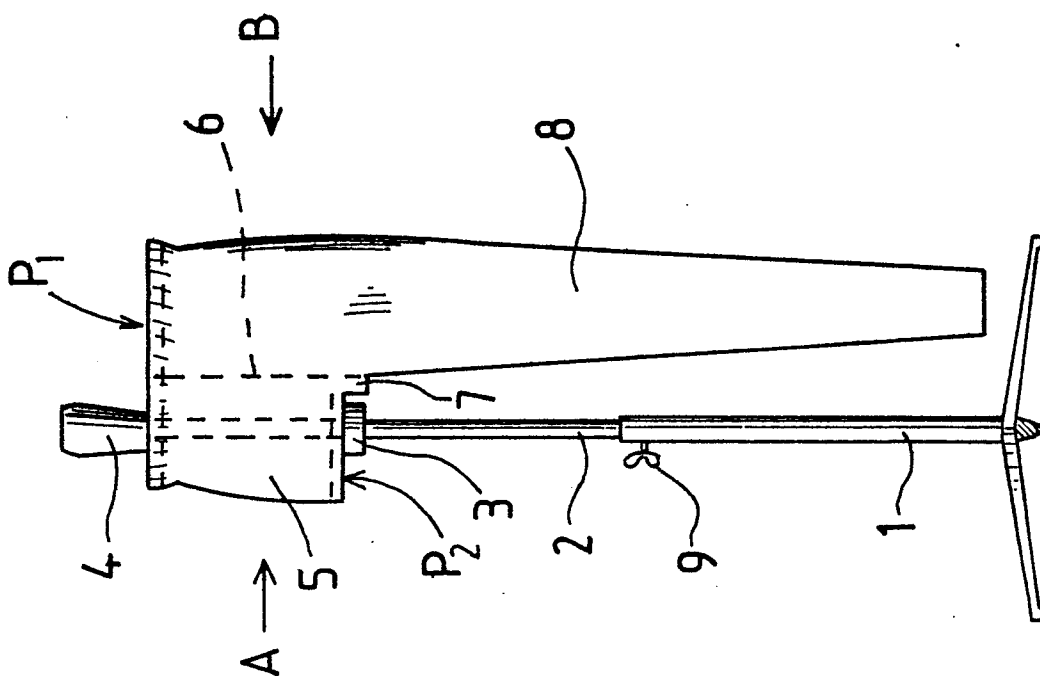


Fig. 1

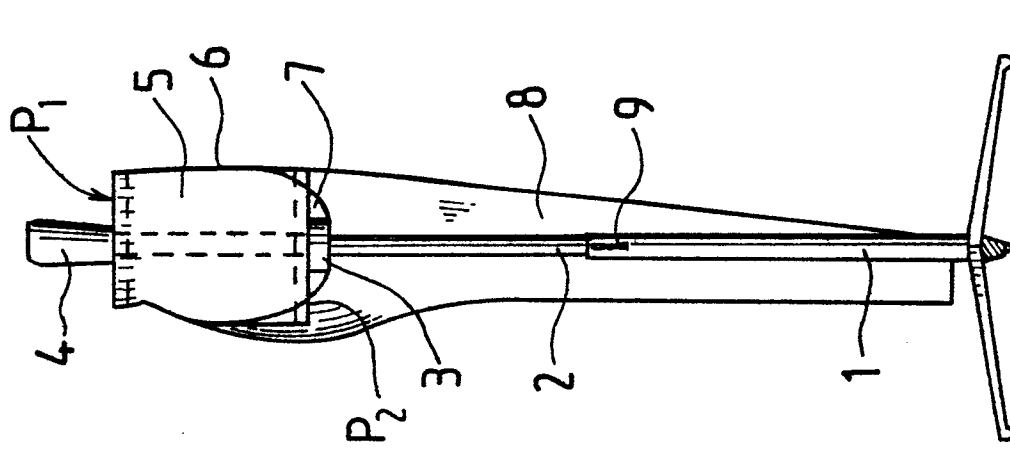


Fig. 2

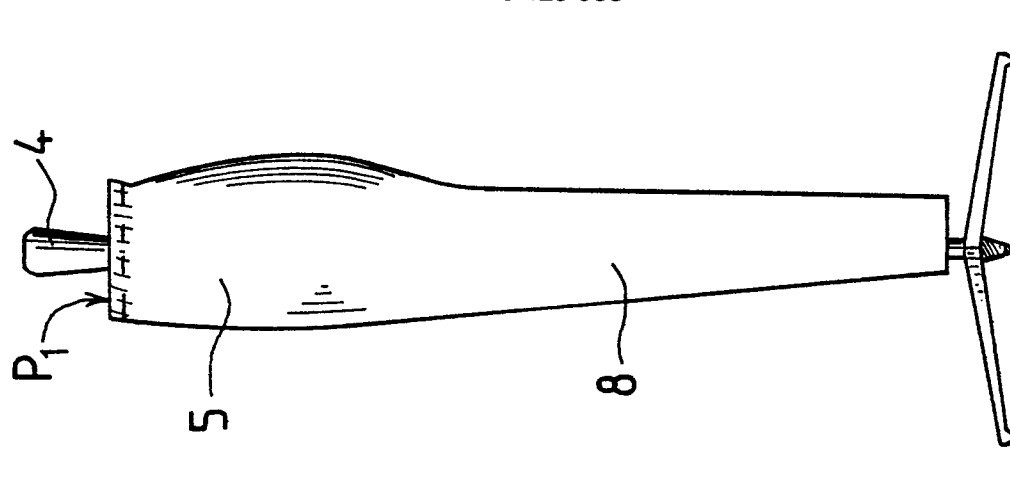


Fig. 3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
Y	WO-A-8 501 863 (G. PELISSIER) * Page 1, lignes 18-38; page 2, lignes 1-22; page 3, dernier alinéa; revendications 1,2; figures 1-3 *	1	A 41 H 5/00
A	---	3,4	
Y	US-A-3 319 848 (M.A. WOLF) * Colonne 1, dernier alinéa; colonne 2, lignes 1-54; figures 1,2 *	1	
A	---	6,7	
E	BE-A- 464 115 (M. ELIENS) * Page 3, lignes 5-30; résumé; figures *		
	---	1-7	
	FR-A-2 571 241 (KAWKA) * En entier *		

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 08-08-1986	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	